

**COMPOSITION DU JURY D'ADMISSION 2025 DU BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
SPECIALITE TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-1 et L.712-2,
Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17,
Vu la proposition de Monsieur Tichadou, directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Annecy,

ARRÊTE n°2025-208

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition du jury d'admission des candidats du **BUT (bachelor universitaire de technologie), Spécialité : Techniques de commercialisation**

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur Stéphane Tichadou, directeur de l'IUT	
➤ Madame Christine Barthod	Chef de département CS
➤ Monsieur David Ceci	Chef de département GEA
➤ Madame Isabelle De Bonis	Chef de département GEII
➤ Monsieur Christophe Depres	Chef de département GMP
➤ Monsieur Vincent Couturier	Chef de département INFO
➤ Madame Claudine Guerini-Touvier	Chef de département MP
➤ Monsieur Julien Boissiere	Chef de département QLIO
➤ Monsieur Didier Coquin	Chef de département RT
➤ Madame Julie Sonzogni	Chef de département TC
➤ Madame Nathalie Amelot-Pinget	Enseignante contractuelle
➤ Monsieur Stéphane Bertrand	PRAG
➤ Monsieur Pierre Vacher	PR
➤ Monsieur Benoit Diard	PRAG
➤ Madame Iro Kolestou	MCF
➤ Monsieur Pierre Pouzadoux	Enseignant contractuel
➤ Monsieur Stéphane Perrin	MCF
➤ Monsieur Alain Scohier	PRAG
➤ Monsieur Florian Fizaine	MCF
➤ Madame Julie Sonzogni	PRAG
➤ Madame Céline Vaux	PRAG
➤ Madame Stéphanie Benedetto	Professionnelle - Formasup

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et de l'IUT d'Annecy sur le site universitaire de Annecy.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'IUT d'Annecy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Fait à Chambéry, le 17 février 2025

Philippe BRIAND